

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 octobre 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 octobre 2008, à 19 h, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean d'ELBÉE, Maire.

Etaient présents : Mme Maïté LUBERRIAGA, Mr DI FABIO Joël, Mme Josiane PERY, Mrs Jean-François ARAMENDY, Jean-Pierre TRECUCU, Pierre HERRADOR, Mmes Marie-Christine BURUCOA, Marie-Jo PAULORENA, Mrs Ramuntxo GOYHETCHE, Philippe ELISSALDE, Mmes Marie-Claire ÇUBURU, Françoise HARRIAGUE, Mrs Laurent JUHEL, Joël LURO, Mme Martine PLAZE, Mrs Léopold ESTACHY, Miguel TONIUT.

Absent excusé : Mr Francis GELLIE avait donné procuration à Monsieur Jean d'ELBÉE.

Secrétaire de Séance : Mme Françoise HARRIAGUE.

Présentation projet extension « crèche-ECOLE

Des demandes de modifications ont été proposées au projet hérité de l'ancien Conseil Municipal. Suite à différentes réflexions, apports de conseils de spécialistes et prise en compte des avis des enseignants, le Maire présente le projet dont les principales modifications apportées sont :

- extérieur :
 - o préau
 - o local à vélos sous l'escalier menant à l'étage,
 - o rampe accès poussettes en parallèle de l'escalier extérieur,
- rez-de-chaussée :
 - o poteaux en salles de vie revus,
 - o plus de sanitaires pour la cantine,
 - o local plonge agrandi,
- étage :
 - o élargissement couloir des classes
 - o création local de rangement près de l'ascenseur,
 - o création des espaces de rangement pour la salle polyvalente
- façades :
 - o ouvertures aux normes standard,
 - o modification de l'aspect des toits-terrasses sur les petites façades entre les 3 grands corps de bâtiments
 - o tuiles sur les couvertures
 - o façade est : colombages et enduit blanc
 - o façades ouest et nord : plus habillées.

Projet important pour la Commune conçu dans une volonté de polyvalence.

Mr LURO souhaitant connaître le coût du projet initial et final, il lui est précisé que ce dernier projet sera certainement supérieur à l'initial en raison des récentes améliorations apportées.

Mr DI FABIO informe le Conseil Municipal qu'il ne votera pour le projet que lorsqu'il en connaîtra l'estimation.

Maïté LUBERRIAGA précise que des subventions risquent d'être perdues en prolongeant les délais des décisions.

Selon l'architecte, le coût prévisionnel du projet, en date du 23 juillet 2008, s'élevait à 2 000 000 €. Cette estimation n'inclue pas les dernières modifications. Le coût global atteindrait environ 2 500 000 €. Les subventions attendues sont de 700 000 € environ.

Concernant le poids sur la fiscalité des Aheztars, Maïté LUBERRIAGA répond que l'augmentation de la population va permettre d'accroître les ressources de la Commune mais le montant exact ne sera connu qu'en mars.

De plus, le chiffrage définitif ne sera connu que lorsque les entreprises auront répondu à l'appel d'offre.

Mr JUHEL précise que nous sommes dans une période favorable en raison de la baisse du marché de l'immobilier.

Le Maire rappelle qu'après 6 mois d'études et de débats sur ce projet, il faut avancer dans le dépôt du permis même s'il ne fait pas l'unanimité, des retards risquant de nous faire perdre un certain nombre de subventions difficilement acquises. Des précisions sur le coût du projet seront apportées prochainement.

Madame PLAZE quitte la salle, pour raisons personnelles, à 19 h 45, en ayant donné la procuration à Mme Maïté LUBERRIAGA.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
« CRECHE-ECOLE »

Après présentation du dossier et délibérations, le Conseil Municipal, par :

- 13 voix pour
- 2 abstentions : Mrs ARAMENDY et ELISSALDE,
- 4 voix contre : Mrs DI FABIO, HERRADOR, GOYHETCHE, LURO,

autorise le Maire à signer la demande de permis de construire pour l'extension de l'école et la construction de la crèche

ANNULATION PVR GOYENECHÉ

Lors de sa séance du 9 avril 2008, le Conseil Municipal avait, suite à la déclaration préalable, déposée par Madame Irène GOYENECHÉ, n° DP 064 009 08 B 0009 :

- décidé d'engager les travaux d'extension du réseau électrique,
- fixé la participation de Mme GOYENECHÉ au solde de 22 % soit un montant de 3 740 € H.T.

La Sous-Préfecture ayant rappelé les règles, par conséquent, la décision n'ayant plus lieu d'être, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération P.V.R. du 9 avril 2008.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte-rendu du Conseil Municipal.

Questions diverses

STOCKAGE DE BOUES

Un projet de création d'un centre de stockage pour la station d'épuration a été révélé.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est contre ce projet et préconise qu'il soit réalisé sur le site de Zaluaga. Des contacts ont été pris avec la Mairie de SAINT-PEE-SUR-NIVELLE en ce sens.

OBSERVATION DES ODEURS

La liste des personnes sollicitées pour le recensement des odeurs doit être consolidée. L'objectif est d'avoir des données plus fiables afin de mettre en place des actions correctives.

TRAVAUX EN COURS

Jean-Pierre TRECUCU informe des travaux :

- les 4 abribus ont été installés,
- l'adduction d'eau a été réalisée par l'entreprise HIRIART. Des remerciements lui seront adressés pour la qualité de son travail
- la construction des caveaux a commencé.